

Les démarches pour transmettre un avis d'arrêt de travail

Votre avis d'arrêt de travail pour maladie est composé de **3 volets** destinés :

Volet 1

Au service médical de votre MSA

Volet 2

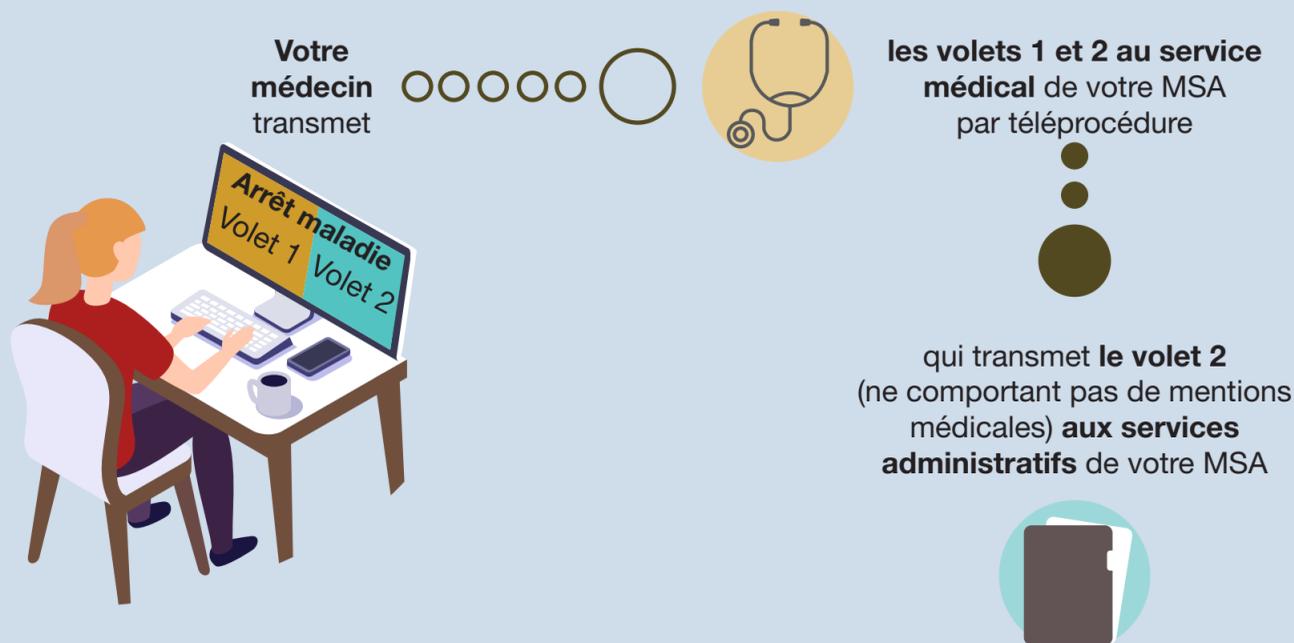
Aux services administratifs de votre MSA

Volet 3

À votre employeur

Le + conseillé

Cas 1 (le plus fréquent) : votre médecin vous remet uniquement le volet 3



Vous



Dans les 48 h, vous devez envoyer le **volet 3** (sans données médicales)



à votre employeur

Le - conseillé

Cas 2 : votre médecin vous remet les 3 volets de l'imprimé

